

Les notaires retournent à l'école

L'Université internationale de Rabat se charge des cours

Modules adaptés aux notaires, clerks et personnel

La Chambre nationale du notariat moderne du Maroc et l'Université internationale de Rabat (UIR) ont signé hier, un accord cadre au siège de la CDG. L'objectif est d'assurer la formation des notaires, des clerks et du personnel de ce secteur. Et ce, conformément aux termes de la convention signée en septembre 2010, entre la CDG et la Chambre nationale du notariat moderne du Maroc. Cette dernière exige l'assistance et l'accompagnement nécessaires par la CDG aux activités des notaires et au développement de la profession notariale.

La CDG a de ce fait structuré ce partenariat entre l'Université et la Chambre notariale pour la couverture du volet formation. La collaboration consiste en la mise en place de cursus et modules de formation complets répondant à la diversité des besoins de la profession notariale au Maroc.

L'Université sera chargée de la formation initiale des seconds et premiers clerks afin de les préparer à l'examen du notariat. Elle dispensera une formation continue et de perfectionnement des connaissances aux notaires, aux notaires formateurs et aux représentants élus de la profession. Elle doit aussi fournir une formation professionnelle au personnel évoluant dans le domaine notarial. Le partenariat se caractérise également par le montage d'un Institut marocain du notariat destiné à améliorer la gestion des carrières des notaires, collaborateurs et stagiaires. L'accord prévoit la création d'un observatoire de recherches et des études notariales, l'organisation conjointe des séminaires et événements scientifiques. Il inclut, de même, la participation de membres de la Chambre notariale à des programmes, des cursus et modules ciblés de formation initiale ou continue à l'UIR. Et ce, en tant qu'experts selon les processus de recrutement des intervenants de l'université.

En outre, l'accord cadre implique une solidarité, une collaboration étroite entre les deux partenaires. En effet, il prévoit la contribution des notaires membres de la Chambre à des commissions de validation de cursus de formation continue à la demande de l'UIR. De la même manière, les notaires membres de l'organisation peuvent être invités à animer, à participer et à assister à des séminaires organisés par l'UIR. Les signataires vont, de ce fait, échanger publications et documents scientifiques en relation avec l'enseignement prévu. L'UIR a par ailleurs l'obligation d'octroyer des tarifs préférentiels aux différentes actions de formation de la Chambre (ingénierie pédagogique, enseignements et salles). La durée de cet accord est de trois années. Au terme de cette échéance, la Chambre notariale présidée par Ahmed Amine Touhami Ouazzani espère former entre 4.000 et 5.000 personnes.

Actuellement, la formation qui vient d'être lancée se limite aux clerks et est gratuite. Mais les notaires et le reste devront contribuer financièrement à leur formation. L'autre partie sera prise en charge par la Chambre notariale qui va bénéficier de l'appui financière de la CDG. Le montage n'a pas encore été établi, selon des responsables de l'organisation.

Calendrier flexible

La formation des notaires de Rabat a débuté le week-end dernier. Elle bénéficie actuellement à 400 personnes inscrites. Les différentes parties sont convenues d'une formation adaptée à

cette catégorie de professionnels. Les cours se déroulent en deux volets. L'un à travers des cours en ligne et l'autre par une formation ponctuée par une présence de deux jours. Cette option permet aux participants de la Chambre des notaires, venus des quatre coins du Maroc, de gagner en temps. L'initiative vise à mieux préparer et à intégrer les nouveaux venus, mais aussi à aider les notaires dans la gestion de leur cabinet et le personnel gravitant autour du notariat à devenir plus efficace. «L'université mettra tout en œuvre pour que cet accord ne soit pas une simple signature», a promis Nouredine Mouaddib, président de l'UIR.

Maimouna DIA